



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Délégation Territoriale de la Marne

Service émetteur :
Santé Environnement

Affaire suivie par :
Sébastien MATHERON

Courriel :
sebastien.matheron-bataille@ars.sante.fr
Tél : 03 26 66 77 04

Le Délégué Territorial de la Marne

A

Monsieur le Directeur Départemental
des Territoires
Service urbanisme
40 Boulevard Anatole France
51000 Châlons-en-Champagne

A Châlons-en-Champagne, le **- 7 DEC. 2021**

Nos réf : DT51/SE/FS/SM/2021-11256

Objet : Demande de Permis de Construire n° 051 356 21 B0005 déposée par la SAS CPES Lac de Cloyes2, représentée par Monsieur Jean-François PETIT, pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sis Lieu-dit « Le chemin de Cloyes/La sente de Larzicourt » à Matignicourt-Goncourt (51300).

Dans le prolongement de la demande citée en objet, j'ai l'honneur de vous informer des remarques suivantes.

Concernant la présence de captage AEP :

Le projet ne se situe dans aucun périmètre de protection de captage d'eau potable.

En conclusion, j'émet donc un avis favorable à cette demande, sous réserve du respect des prescriptions mentionnées ci-dessus.

Pour la Directrice Générale de l'Agence
Régionale de Santé Grand Est
et par délégation,
Pour le Délégué Territorial de la Marne
et par délégation,
L'Ingénieure du Génie Sanitaire


Fabienne SOURD

